

Compte rendu de séance

Séance du 25 Mai 2016

L' an 2016 et le 25 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des mariages sous la présidence de

LE HOUEROU Rollande Maire

Présents : Mme LE HOUEROU Rollande, Maire, Mmes : BOUREL Lydie, CARON Sylvie, COLAS Odette, HUON Joëlle, KERRIEN Annick, NEDELLEC Françoise, PICART Béatrice, MM : AUTRET Antoine, DELEPINE Johny, DOUBROFF Jean-Michel, DOYEN David, GEFFROY Jean-Yves, GUIZIEN Dominique, HERE Roger, JAOUEN Ludovic, LE CAM Ronan, LE VAILLANT Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DANIELOU Nathalie à M. DELEPINE Johny, PICART Marie-Claire à Mme PICART Béatrice, SALAUN Christine à M. LE VAILLANT Bernard, MM : BILLIET Jean-Claude à Mme LE HOUEROU Rollande, CALLAREC Laurent à Mme NEDELLEC Françoise, GUILLOU Guy à M. AUTRET Antoine, LE COMTE Jean-Yves à Mme HUON Joëlle

Absent(s) : Mme SALAUN Maryvonne, M. MONTREER Bertrand

Invité(s) :M. VANDENBROUCKE Philippe, responsable de la piscine Hélioséane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 18

Date de la convocation : 19/05/2016

Date d'affichage : 19/05/2016

A été nommé(e) secrétaire : M. DELEPINE Johny

Compte-rendu du Conseil Municipal :

Le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 15 mars 2016 est approuvé par les membres présents ou représentés moins 6 abstentions (MM. GUIZIEN D., JAOUEN L., HERE R., Mmes HUON J. + pouvoir et COLAS O.)

Piscine Hélioséane : rapport annuel 2014-2015

réf : 2016D045

M. Vandembroucke, délégataire, présente à l'assemblée le rapport concernant l'exercice août 2014/ juillet 2015.

► *Le coût de l'investissement 2014/2015 est de 32.901 € HT et comprend :*

- *Le remplacement de la chaudière gaz de 140 KW par une chaudière à condensation de 120 à 300KW : 25.134€HT sur 6 ans (soit 4.189€ par an)*
- *Le remplacement du mitigeur des douches publiques : 3.334€HT (mise en place de 2 mitigeurs dans les espaces douches homme et femme, au plus près de la diffusion d'eau chaude sanitaire, suivant les conseils de l'A.R.S)*
- *Matériels activités sportives : (Vélo aquatique, siège pataugeoire bébés nageurs,*

matériel pédagogique) : 4.433€HT

► Les chiffres de la fréquentation sur la période sont de 87.444 répartis comme suit :

- Entrées public : 42.880 (42.256 en 2013/2014)
- Entrées scolaires : 15.388 (17.314 en 2013/2014)
- Entrées activités : 29.176 (26.460 en 2013 /2014)
- Entrées gratuites (écoles, associations, lotos) : 250
- ALSH de Plouigneau : 754

Le Conseil Municipal en prend acte.

Reçu en Préfecture le 30 mai 2016

Tarifs de la piscine

réf : 2016D046

Depuis la rentrée 2011, en vue de favoriser l'apprentissage obligatoire de la natation en milieu scolaire, Morlaix Communauté propose la gratuité d'accès des élèves des écoles pré-élémentaires et élémentaires publiques et privées du territoire à la piscine de Plouigneau tout comme à la piscine communautaire dans la limite de 10 séances par enfant durant l'année scolaire. Pour combler le manque à gagner, Morlaix Communauté verse une compensation financière de 2,21 € par séance(en 2015-2016) et par enfant inscrit à la piscine de la commune de Plouigneau.

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire, par délibération du 30 juin 2011, à signer la convention avec Morlaix Communauté concernant la compensation financière ainsi que toutes pièces y relatives. Celle-ci est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties trois mois avant l'échéance de chaque année scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la gratuité d'accès des élèves des écoles pré-élémentaires et élémentaires publiques et privées du territoire de Morlaix Communauté à la piscine de Plouigneau dans la limite de 10 séances par enfant durant l'année scolaire 2016-2017 avec compensation financière de Morlaix Communauté,

- de fixer comme suit les tarifs applicables aux écoles et ALSH :

- Etablissements scolaires de la Commune
 - 1,89 € par enfant pour une séance de 40 mn
- Etablissements scolaires extérieurs à la commune
 - 2,44 € pour une séance de 40 mn
 - 2,64 € par enfant pour une séance de 1 heure
- ALSH extérieurs à la commune et autres
 - 3,33 € par enfant pour 1 heure

Reçu en Préfecture le 30 mai 2016

Tarifs scolaires 2016-2017

réf : 2016D047

Il est proposé de fixer comme suit les tarifs scolaires, pour l'année scolaire 2016-2017 :

- Tarifs cantine

Maternelle : 2,48 €

Primaire : 2,84 €

- Tarifs garderie

Matin : 1,03 €

Soir : 1,28 €

Goûter : 1,03 €

Pénalité après 19 h : 2,00 € le ¼ d'heure (2,00 € depuis 2013-2014)

- Tarifs restauration enseignants et personnels divers : 5,77 € le repas

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le 30 mai 2016

Tarifs ALSH 2016-2017

réf : 2016D048

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'application de la grille tarifaire ci-dessous à la Maison des Enfants à compter de la rentrée scolaire 2016-2017 jusqu'à la fin de l'été 2017 :

Quotient Familial (QF)	Mercredi Repas compris*	Vacances Repas compris*
	Par enfant/demi-journée	Par enfant/jour
< 400 €	3.21 €	3,21 €
400 à 599 €	3.36 €	6,42 €
600 à 799 €	4,49 €	9,64 €
800 à 999 €	5,64 €	11,79 €
1000 à 1199 €	6,77 €	13,94 €
≥ 1200 € et QF non calculé	8,24 €	16,09 €
Extérieur	9,76€	18,23€

** Prix du repas : 2,62 € et 3,01 € pour l'extérieur*

L'année de référence du calcul pour 2016-2017 sera l'année 2014, sauf situations particulières ci-annexées.

Les familles devront présenter lors de l'inscription au service une attestation de quotient familial délivrée par la CAF ou leur numéro d'allocataire ou leur déclaration de revenus 2012 pour les autres régimes. Sans ces données, les familles se verront

appliquer le tarif correspondant à la tranche la plus forte. Ce tarif sera appliqué jusqu'à présentation des documents cités ci-dessus. Les factures mensuelles déjà émises ne seront pas révisées en cas de changement de tranche.

Certains enfants pré-inscrits ne se présentant pas toujours à l'A.L.S.H. les jours prévus, la participation des familles pour absence est renouvelée. Elle est fixée à 3,21 € par jour ou demi-journée et par enfant inscrit.

Cette pénalité ne sera pas appliquée en cas d'absence pour maladie de l'enfant, sur présentation d'un certificat médical.

Annexe :

METHODE DE CALCUL

$$\text{QF} = \frac{1/12 \text{ des revenus annuels imposables de l'année n-2} + \text{Prestations Familiales du mois de la demande}}{\text{Nombre de parts (N)}}$$

En 2009, l'année de référence est 2007
En 2010, l'année de référence est 2008

NOMBRE DE PARTS

- 2 parts pour un couple ou une personne isolée
- + ½ part par enfant à charge
- + ½ part supplémentaire pour les familles ayant 3 enfants ou plus à charge
- + ½ part pour les enfants bénéficiaires de l'AAEH
- + ½ part pour l'enfant à naître

RESSOURCES ANNUELLES IMPOSABLES

Il s'agit des revenus imposables avant abattements fiscaux

Pour le calcul du QF, sont prises en compte les ressources imposables de l'année N-2 (salaires + indemnités journalières de la Sécurité Sociale, allocations de chômage, pensions alimentaires reçues, retraites, rentes, revenus fonciers, revenus non salariés). Viennent en déduction les pensions alimentaires versées et les déficits professionnels et fonciers. Les autres abattements fiscaux (10 %, frais réels, frais de garde, travaux d'isolation...) ne sont pas appliqués.

Après abattements sociaux de la CAF

Dans certaines situations la CAF ne tient pas compte des ressources de l'année N-2, c'est la neutralisation des ressources (chômage non indemnisé, cessation d'activité pour élever un enfant, divorce, séparation, veuvage...)

Dans certaines situations, la CAF applique un abattement de 30% sur les revenus de l'année N-2 (chômage indemnisé, AAH...).



Reçu en Préfecture le 30 mai 2016

Tarifs de location de salle

réf : 2016D049

- Cours de broderie

M. LE GAC, de « L'atelier de David » sis 5 rue Amiral Nielly à BREST, va dispenser des cours de broderie dans les salles de l'Espace J.P. Coatanlem.

Le Conseil Municipal décide de fixer à 93€ par trimestre la redevance qu'il devra verser à la Commune pour l'utilisation des locaux à compter du 1er septembre 2016 à raison de trois trimestres par année scolaire.

– Cours de yoga

➤ Mme LHOTE demeurant Lezoën à Plougonven va dispenser des cours de yoga dans la salle de danse du plateau couvert.

Le Conseil Municipal décide de fixer à 109€ par trimestre la redevance qu'elle devra verser à la Commune pour l'utilisation des locaux à compter du 1er septembre 2016 à raison de trois trimestres par année scolaire.

➤ Mme LEFEVRE, demeurant Pont ar Marc 'had à GUERLESQUIN, va dispenser des cours de yoga dans la salle de danse du plateau couvert quelques dimanches matins.

Le Conseil Municipal décide de fixer à 12,30€ la redevance qu'elle devra verser à la Commune pour l'utilisation des locaux le dimanche matin à compter du 1^{er} septembre 2016.

– Cours de dessin

Mme CALLAREC demeurant 5, rue Pierre Sépard à MORLAIX, va dispenser des cours de dessin dans la salle polyvalente de la Chapelle du Mur.

Le Conseil Municipal décide de fixer à 93€ par trimestre la redevance qu'elle devra verser à la Commune pour l'utilisation des locaux à compter du 1er septembre 2016 à raison de trois trimestres par année scolaire.

Reçu en Préfecture le 30 mai 2016

Prêt d'honneur

réf : 2016D050

Melle FEUVRIER Manon demeurant 11 rue Maurice Genevoix à Plouigneau sollicite un prêt d'honneur pour l'aider à financer ses études d'infirmière à l'I.F.S.I. du Kremlin Bicêtre. Il est proposé au Conseil Municipal de lui accorder un prêt d'honneur d'un montant de 1.000 €.

Décision du Conseil : Adopté à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le 30 mai 2016

Subventions

réf : 2016D051

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, moins 6 abstentions ((MM. GUIZIEN D., JAOUEN L., HERE R., Mmes HUON J. + pouvoir et COLAS O.) décide d'allouer les subventions comme suit en 2016:

- A.D.M.R. (445 €+ 1.000 € exceptionnels pour le loyer)	1.445 €
- Amicale du Personnel Communal (39,98 agents temps plein x 48,72€ soit 1.948€ arrondi)	1.948 €
- Ass. Accueille et Partage	206 €
- Ass. Anciens Combattants	206 €

- Ass. Artisans et Commerçants Plouigneau	206 €
- Ass. Défense du Patrimoine de Plouigneau	134 €
- Ass. Musicale de Plouigneau	216 €
- Ass. Socio-culturelle de Plouigneau	251 €
- Club de Basket	1.625 €
- Club de Judo	412 €
- Club Gymnastique d'entretien	54 €
- Club Féminin de Gymnastique	54 €
- Club de Tennis de Table	1.083 €
- Club du 3ème Age	63 €
- Comité d'Animation de la Chapelle du Mur	63 €
- Comité de quartier de St-Didy	63 €
- Comité des Fêtes	616 €
- Comité des Fêtes de Lanleya	63 €
- Temps'Danse Plouigneau	437 €
- FNACA	95 €
- les Fous du volant	63 €
- Plouigneau « Oxygène »	63 €
- Radio Nord Bretagne	189 €
- Sté de chasse communale	126 €
- Sté de chasse de Lanleya	63 €
- Sté de Pétanque Ignacienne	157 €
- Tennis Club	633€
- U.S.P. (dont école de foot)	2.038€
- APE de l'école de la Chapelle du Mur (9,13 € *101élèves) somme arrondie	922 €
- APE de l'école de Lanleya (17,29€ * 33 élèves) somme arrondie	571 €
- APE de l'école de Lannelvoëz (9,13 € * 252 élèves) somme arrondie	2.301 €
- APE de l'école Ste Marie (9,13€ * 158 élèves) somme arrondie	1.442 €
- Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole	308 €
- I.M.E. de Trévidy	269 €
- A.D.A.P.E.I.	59 €
- A.S.A.D.	44 €
- Association « Présence Ecoute »	59 €
- Chaîne de l'amitié	56 €
- Comité « chômeurs et solidarité »	99 €
- Croix d'or	56 €
- Délégation Départementale de l'Education National	45 €
- Ligue des droits de l'homme	56 €
- Prévention Routière	68 €
- Radio Kreiz Breiz	63 €
- Secours Catholique de MORLAIX	99 €
- Secours Populaire	99 €
- Sté Nationale Sauvetage en Mer	61 €
- Syndicat d'élevage du canton	822 €
- U.G.S.S.E.L.	54 €
-Yaouankiz Gwechall	109 €

- Les restos du cœur	106 €
- Les cyclistes de Plestin les Grèves	99 €
- Extravadanse	316 €
- Son Ar Mein	102 €

Reçu en Préfecture le 30 mai 2016

Recrutement de personne vacataire

réf : 2016D052

Vu la réforme des rythmes scolaires instaurée dans les écoles publiques de Plouigneau depuis la rentrée 2014/2015,

Vu la nécessité de créer des ateliers encadrés par des professionnels sportifs ou culturels, Le Maire demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à procéder, en tant que de besoin, au recrutement du personnel vacataire compétent dans le cadre des Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) entre le 01/09/2016 et le 07/07/2017 selon le détail suivant :

- 10 agents vacataires dont la rémunération nette est de 25,00 € par heure de présence (tous frais et congés payés compris) à raison de 1 h 30 à 6 h par semaine par agent, selon un planning déterminé par la Direction et discontinu en fonction des besoins du service.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le 30 mai 2016

Répartition des amendes de police

réf : 2016D053

En application de l'article R2334-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Département est compétent pour répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière de l'exercice 2015, au profit des communes et groupements de communes inférieurs à 10.000 habitants dotés de la compétence voirie au 1er janvier 2015.

Lors de la Commission permanente du 7 mars 2016, l'Assemblée départementale a reconduit, comme en 2015, deux thématiques de sécurité routière : les liaisons piétonnes et les aménagements de sécurité aux abords des établissements recevant du public, en excluant toutefois les plateaux ralentisseurs des dépenses éligibles.

Le plafond des dépenses est à 30.000 € HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal de présenter un dossier concernant les opérations de sécurité routière suivantes :

- Liaison piétonne route du Penquer St Didy et aménagement d'un chemin piétonnier devant la salle de quartier de la Chapelle du Mur.

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

Reçu en Préfecture le 02 juin 2016

Vente de terrain

réf : 2016D054

L'entreprise APPALOOSA souhaite acquérir la parcelle communale située à Kervanon, auprès de leur propriété, cadastrée sous la référence cadastrale ZI 107. Il s'agit d'un terrain de 695m.

L'avis des domaines est le suivant :

« Compte tenu de la situation (ZA de Kervanon, situation en arrière-plan), du zonage (I Naia) et de sa nature (terrain boisé, non viabilisé), le bien sera estimé à : 4€/m².

*➤ Soit pour 695m² : 695m²*4€=2780€*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'avis des domaines, à l'unanimité, décide :

- De vendre ces 695m² cadastrés section ZI n°107 à l'entreprise APPALOOSA – ZI de Kerbriand – BP 10 à PLOUIGNEAU au prix de 2.780€ frais à la charge de l'acquéreur*
- D'autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant.*

Reçu en Préfecture le 02 juin 2016

Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme : Approbation du rapport de la CLECT

réf : 2016D055

M. Le Président de Morlaix Communauté nous a transmis le tableau de synthèse issu de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui s'est tenue le lundi 1^{er} février 2016.

Conformément aux dispositions du Code général des impôts et du Code général des collectivités territoriales, et en application du règlement intérieur de la CLECT adopté lors de sa réunion du 16 juillet 2015, ce rapport doit être soumis à l'approbation des conseils municipaux selon la règle de la majorité qualifiée.

Les tableaux d'évaluation des charges transférées, transmis lors de la CLECT du 1^{er} février 2016 prennent en compte les dépenses déclarées en juin 2015 pour la période 2006 à 2015 et doivent donc être actualisés.

Pour Plouigneau la charge nette constatée est de 8.569€ (1,70€ par habitant sur la base de 5.042 habitants) et atteindra 15.933€ en 2026 (3,16€ par habitant sur la base de 5.042 habitants). Cette charge viendra en déduction de l'attribution de compensation versée à la commune.

L'acquisition des documents d'urbanisme par Morlaix communauté correspond à 75% des charges nettes directes soit 38.726€. Ce montant sera réactualisé car une facture a été réglée par la commune à la société Géolitt en fin d'année 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce rapport.

Reçu en Préfecture le 02 juin 2016

Projet d'aménagement du Centre-Bourg - Rue du Puits

réf : 2016D056

Mme le Maire présente à l'assemblée le projet élaboré par le cabinet Léopold et A&T Ouest, concernant l'aménagement de la rue du Puits.

Une consultation d'entreprises a été lancée. Les prestations sont définies comme suit :

- Lot 1 : Voirie/ Réseaux Eaux Pluviales*
- Lot 2 : Maçonnerie*

L'estimation des travaux s'élève à 270.569,55€HT pour le lot 1 et 72.859,00€HT pour le lot 2. La commission de la commande publique a souhaité négocier avec les deux entreprises qui ont répondu pour le lot 1 et demander des précisions aux entreprises qui ont répondu pour le lot 2.

L'avis de la commission de la commande publique, vu le rapport du maître d'œuvre, est de retenir :

- Lot 1 : Ent. COLAS pour un montant de 226.003,50€HT*
- Lot 2 : Ent. Jardin Services pour un montant de 39.295,00€HT*

Le Conseil Municipal, vu l'avis de la commission de la commande publique, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la réalisation des travaux et de retenir les entreprises comme indiqué ci-dessus,*
- D'autoriser le maire à signer les marchés correspondants ainsi que les éventuels avenants inférieurs à 5% des marchés et actes spéciaux de sous-traitance ainsi que toutes pièces relatives à la bonne exécution de ces marchés.*

Reçu en Préfecture le 30 mai 2016

Réalisation d'équipements sportifs de proximité

réf : 2016D057

De nombreux lotissements ont été créés depuis une dizaine d'années, proches du bourg et de St Didy.

La population de ces lotissements, en majorité jeune, avec enfants et adolescents, recherche des lieux de promenade où les enfants puissent jouer en plein air et des lieux où les jeunes puissent se rencontrer.

Pour répondre à ce besoin, et à une tranche d'âge la plus large possible, le Maire propose de créer des espaces de jeux extérieurs en direction des enfants, des adolescents et des familles. Le projet est le suivant:

- créer un « espace sportif » proche de l'école du bourg et des équipements sportifs, qui comprendra un terrain multisports avec création d'une « piste d'athlétisme » autour de ce terrain et un skate Park, en 2016*
- réaliser un terrain multisports dans le secteur de St Didy, en 2017*

- *Mettre à disposition des enfants des aires de jeux, en 2016 et 2017*

Le montant prévisionnel des travaux, hors aires de jeux pour les enfants et hors travaux en régie (terrassement, empierrement, ...) s'élève à 93.000€HT.

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- *d'approuver ce projet*
- *De l'autoriser à solliciter une subvention pour ce projet auprès du Conseil Départemental et de tout autre organisme.*

Décision du conseil municipal : *Adopté à l'unanimité des membres présents*

Reçu en Préfecture le 26 mai 2016

Vente de pierres de taille

réf : 2016D058

Dans le cadre du réaménagement de la rue du Puits, la commune a prévu de démolir plusieurs maisons d'habitation située dans cette rue.

Certaines de ces maisons sont dotées de pierres de taille en granit qui peuvent être récupérées.

M. CARMES Alain, artisan maçon, souhaite en faire l'acquisition. Il propose d'acheter l'ensemble de ces pierres de taille pour un montant de 2.300,00 € (non soumis à TVA).

Le Maire propose de vendre ce lot de pierres de tailles pour un montant de 2.300,00 € (non soumis à TVA).

Décision du Conseil Municipal : *Adopté, moins 6 abstentions ((MM. GUIZIEN D., JAOUEN L., HERE R., Mmes HUON J. + pouvoir et COLAS O.).*

Reçu en Préfecture le 02 juin 2016

Réalisation de logements sociaux - Habitat 29

réf : 2016D059

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des logements locatifs sociaux, afin de répondre à la demande et aux besoins correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *D'autoriser l'O.P.H. Départemental Habitat 29 à réaliser des logements locatifs sociaux sur les parcelles cadastrées section I n°1311p à Prat A Lan et section AD n°112 rue du Puits.*

- De lui demander d'entamer les études correspondantes, la commune s'engageant à rembourser à Habitat 29 le coût de ces études en cas d'annulation du projet à la demande ou du fait de la commune
- D'autoriser Habitat 29 à construire sur les terrains concernés et de l'habiliter à effectuer toutes démarches utiles pour obtenir les autorisations nécessaires.

Reçu en Préfecture le 02 juin 2016

Compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

réf : 2016D060

Conformément aux dispositions des articles L.2122.22 et L2122.23 du Code général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibérations des 24 avril 2014 et 21 janvier 2016.

Dans ce cadre les décisions suivantes ont été prises depuis le 1^{er} mars 2016 :

- Décision 2016/009 du 15/03/2016 : Maitrise d'œuvre – travaux de viabilisation pour la création d'un lotissement à Prat A Land – SARL ING CONCEPT : 3.900€HT
- Décision 2016/010 du 24/03/2016 : Contrats d'entretien de chaudières et d'une pompe à chaleur – SARL Pascal CHAPALAIN – 1 an à compter du 1^{er} janvier 2016 (renouvelable)

- Entretien annuel de :	
- - 2 chaudières gaz : Maison de l'Enfance	304,80 €
- - 2 chaudières gaz : Ecole de lannelvoëz	304,80 €
- - 1 chaudière gaz : Ecomusée	152,40 €
- - 1 chaudière gaz : relais des jeunes	152,40 €
- - 1 chaudière gaz : mairie	152,40 €
- - 1 chaudière fioul : Terrain des Sports	174,00 €
- - 1 chaudière fioul : Ecole de Lanleya	174,00 €
- - 2 chaudières fioul : Ecole de la Chapelle du Mur	348,00 €
- - 1 chaudière fioul : La Poste	174,00 €
- - 1 chaudière gaz : Salle de la Chapelle du Mur	152,40 €
- - 1 pompe à chaleur : salle de danse	174,00 €

- Décision 2016/011 du 25/03/2016 : Don de Melle THOMAS – contrats d'assurance-vie d'un montant global de 22.255,22€
- Décision 2016/012 du 31/03/2016 : Travaux de rénovation de la couverture sur la salle de judo – ROUSSELIN Couverture : 26.867,90€HT
- Décision 2016/013 du 04/04/2016 : Concession dans le cimetière communal- concession columbarium au sol – Mme VIGNAL- 30 ans à compter du 26/03/2016 : 700€TTC
- Décision 2016/014 du 04/04/2016 : Concession dans le cimetière communal- concession columbarium case au sol -M. ROY - 30 ans à compter du 30/03/2016 : 700€TTC

- *Décision 2016/015 du 04/04/2016 : Concession dans le cimetière communal- concession terrain 1,5 mètres -M. et Mme LE GUEN - 50 ans à compter du 30/03/2016 : 287€TTC (2/3 commune 191,33€ et 1/3 CCAS 95,67€)*
- *Décision 2016/016 du 07/04/2016 : Travaux de désamiantage de la couverture sur la salle de judo : SAS 3D VAISSE Bruno : 19.112€HT*
- *Décision 2016/017 du 14/04/2016 : Travaux d'aménagement de la rue du Puits – Mission SPS – Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé : 1.066€HT*
- *Décision 2016/018 du 19/04/2016 : Don de Melle THOMAS – contrats d'assurance-vie d'un montant global de 22.255,22€ - revalorisation des capitaux décès pour un montant de 12.094,99€ soit un montant global de 34.350,21€*
- *Décision 2016/019 du 20/04/2016 : Aménagement du centre bourg – Phase 2 « rue du Puits » - Avenant 2 fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre – Bernard LEOPOLD et A&T OUEST : +7.650€HT soit un montant total définitif de 28.900€HT*
- *Décision 2016/020 du 09/05/2016 : Dégraissage des hottes d'extraction et dépoussiérage de la VMC – Air Control'Ouest – 3 ans à compter de la date de signature du devis : 1.100,00€HT*
- *Décision 2016/021 du 13/05/2016 : Concession dans le cimetière communal- concession columbarium muret –Mme ALEPEE - 30 ans à compter du 11/05/2016 : 900€TTC*
- *Décision 2016/022 du 13/05/2016 : Contrat d'entretien copieur Sharp MX 4070 (accueil mairie) – DESK Bretagne – coût copie noir et blanc 0,0032€HT et coût copie couleur 0,029€HT – 5 ans à compter de la date d'installation*
- *Décision 2016/023 du 13/05/2016 : elle abroge la décision n°2016DEC016 – SAS 3D Vaisse Bruno – Travaux de désamiantage de la couverture sur la salle de judo : 12.661€HT*

Reçu en Préfecture le 02 juin 2016

Le Maire,
Mme HOUEROU